



Syndicat mixte pour  
l'enlèvement et  
le traitement des  
résidus ménagers

PROGRAMME LOCAL  
DE PRÉVENTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS

**BILAN  
2022  
&  
OBJECTIFS  
2023**

**2021  
- 2026**

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



## INTRODUCTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SIETREM couvre la période 2021-2026.

Ce document dresse le bilan de l'année 2022, 2ème année de mise en œuvre du PLPDMA, et présente les objectifs pour 2023 :

- **La réduction de 15% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2026 par rapport à 2010.**

- **L'accompagnement de la population au réemploi et à la préparation en vue de la réutilisation avec un objectif de -5% des DMA.**

- **La proposition de mise en œuvre d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50% d'ici 2025 par rapport à 2015).**

## SOMMAIRE

### 1. GÉNÉRALITÉS

p.3

### 2. INDICATEURS GLOBAUX

p.7

### 3. DÉTAILS DES AXES

p.13






# 1. GÉNÉRALITÉS

## PRÉSENTATION DU SIETREM

Le Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (**SIETREM**), créé en 1962, regroupe 31 communes de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et compte 310 620 habitants.

Le SIETREM, soutenu par une mobilisation large des acteurs du territoire, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre des actions de prévention dans une dynamique participative.



- Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
- Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
- EPT N°9 - Grand Paris Grand Est
-  Unité de valorisation énergétique
-  Centre de tri
-  Déchetteries
-  Plateforme de stockage du verre
-  Déchetteries mobiles

## COMPÉTENCES DU SIETREM



PRÉVENTION DES DÉCHETS



COMMUNICATION



PRÉ-COLLECTE & COLLECTE



TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SIETREM est équipé d'une Unité de Valorisation Énergétique (U.V.E.), d'un centre de tri des emballages ménagers de nouvelle génération et d'un réseau de 5 déchetteries (complété par 3 déchetteries mobiles).



CENTRE DE TRI



DÉCHETTERIES



U.V.E.

## DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

Les principes de la prévention des déchets concernent les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité. Ils incluent la conception, la production, la distribution et la consommation. L'objectif étant de développer les actions pour éviter, réduire les déchets et limiter leur nocivité.

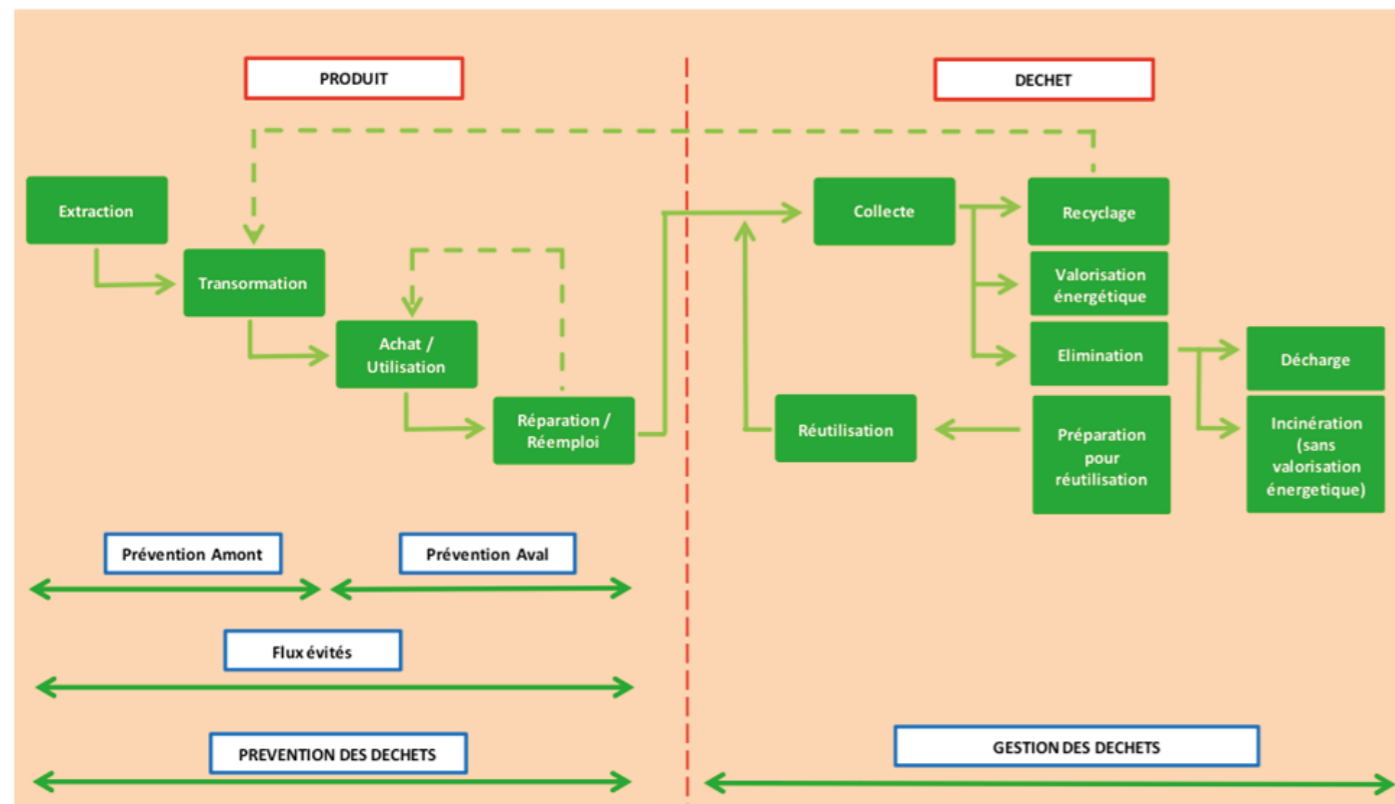
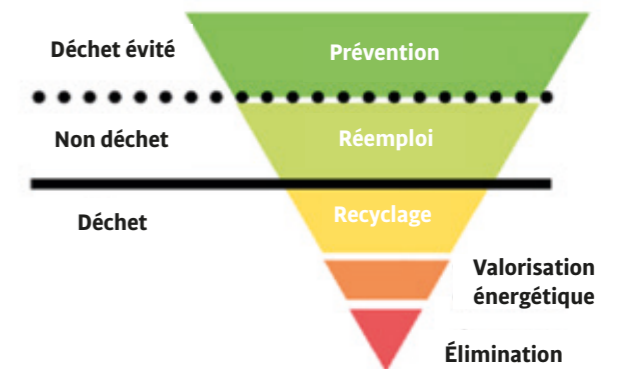


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit  
(Source : ADEME)

## HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

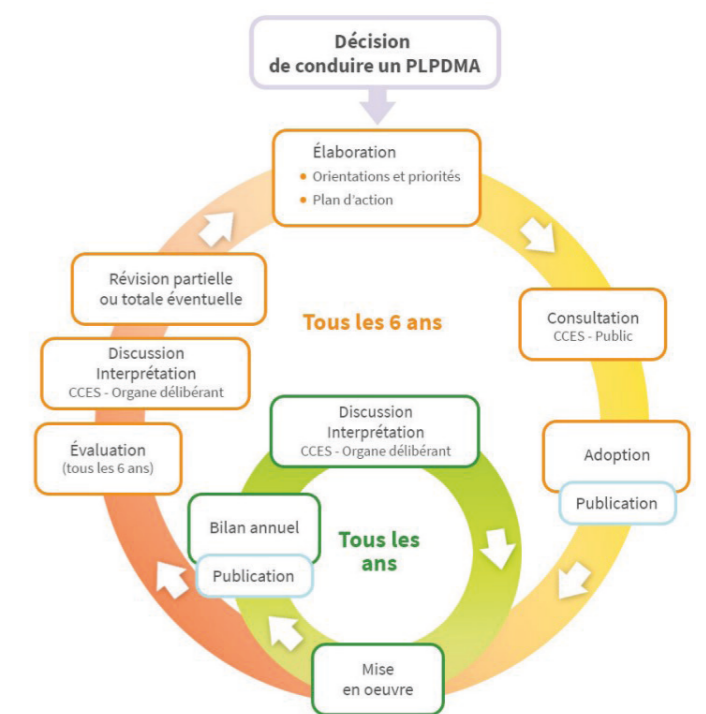
La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 renforce cette priorité.



## CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le PLPDMA est un document obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, indique son contenu et ses modalités d'élaboration. Il y est précisé, qu'il doit y figurer les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.



## 2. INDICATEURS GLOBAUX

### LE SERVICE PRÉVENTION

#### LES FAITS MARQUANTS

##### COVID-19

14 mars 2022 : Suspension du pass vaccinal dans les lieux où il était demandé.

Reprise progressive des animations avec un taux de fréquentation en évolution.

#### LE SERVICE PRÉVENTION EN 2022

##### MOYENS HUMAINS

- 2 personnes au service prévention :
  - 1 responsable et 1 adjoint de prévention
- 5 éco-agents (à 15%)
- 2 personnes au service communication :
  - 1 responsable (à 20%) et 1 chargé de communication (à 30%)
- 2 personnes à la cellule opérationnelle (à 2%)

#### COÛT DU SERVICE

L'ADEME indique dans son référentiel méthodologique un coût moyen de prévention de 1€ par habitant et par an, contre 98€HT/hab/an (coût aidé) pour la gestion globale des déchets. En 2022 au SIETREM, la prévention représente un coût moyen aidé de 0,88 € HT/habitant, contre un coût global de gestion des déchets de 93,97 €HT/hab/an.

# LA LOI AGEC



## CE QU'IL FAUT RETENIR

- Objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 15% entre 2010 et 2030.
- Objectif de réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010.
- Objectif de réemploi et de préparation à la réutilisation de 5% des DMA.
- Objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50% dans la restauration collective, d'ici 2025, par rapport au niveau de 2015.
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.
- Interdiction en 2040 de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique (dont les bouteilles plastiques) avec un échéancier à partir de 2021.

	Depuis le 1er janvier 2021	Depuis le 1er janvier 2022	Depuis le 1er janvier 2023
PLASTIQUE A USAGE UNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er décret des 3 R (2021-2026) : Objectifs de réduction, réutilisation, réemploi et recyclage</li> <li>- Interdiction des pailles, batonnets mélangeurs pour boisson, couvercles à verre jetables, contenants en polystyrène expansé</li> <li>- Interdiction de la mention "biodégradable" sur les produits et emballages</li> <li>- Favoriser la vente en vrac et autoriser l'apport des contenants des clients</li> <li>- Interdiction de la mise à disposition de sacs plastiques</li> <li>- Mise en place dans les supermarchés de bacs de récupération des emballages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'emballage plastique pour les fruits et légumes de moins d'1,5 kg</li> <li>- Interdiction des sachets de thé en plastique</li> <li>- Obligation pour les ERP de s'équiper en fontaine à eau</li> <li>- Interdiction d'expédier sous emballage en plastique les publications de presse et de publicité</li> <li>- Interdiction des étiquettes sur les fruits et légumes</li> <li>- Interdiction des jouets en plastique distribués dans les fast-food</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable pour les boissons et repas servis sur place pour tous les établissements de restauration d'au moins 20 convives (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, cafétérias et fast-food)</li> </ul>
REPARATION ET REEMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'accorder l'accès aux déchetteries aux acteurs de l'ESS comme lieu de récupération des objets en bon état</li> <li>- Obligation de prévoir dans les déchetteries un lieu de dépôts pour ce type d'objets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour certains DEEE, les pièces détachées doivent obligatoirement être disponibles pendant une durée minimale qui ne peut être inférieure à 5 ans à compter de la date de mise en marché</li> <li>- Obligation d'information sur la durée de disponibilité des pièces détachées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un fond de réparation pour les équipements électriques et électroniques, jouets, articles de sport, loisirs, bricolage et jardinage dans le but d'encourager le consommateur à réparer plutôt qu'à acheter.</li> </ul>
INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'information sur le geste de tri dans les copropriétés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'informer les consommateurs sur les caractéristiques environnementales de leurs produits</li> <li>- Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits</li> <li>- Obligation d'indiquer la durée de la garantie légale de conformité</li> <li>- Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations internet et mobile</li> <li>- Extension de la garantie légale de conformité de 6 à 12 mois pour les produits vendus d'occasion</li> </ul>	
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de détruire les invendus alimentaires</li> <li>- Obligation de conventionner avec une association pour distribuer les invendus alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de détruire les invendus non-alimentaires couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur (R.E.P.) tels que les textiles, mobilier, ...</li> <li>- Permettre la vente de médicaments à l'unité</li> </ul>	
NOUVELLES REP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mégots de cigarettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage</li> <li>- Déchets du bâtiment</li> </ul>	

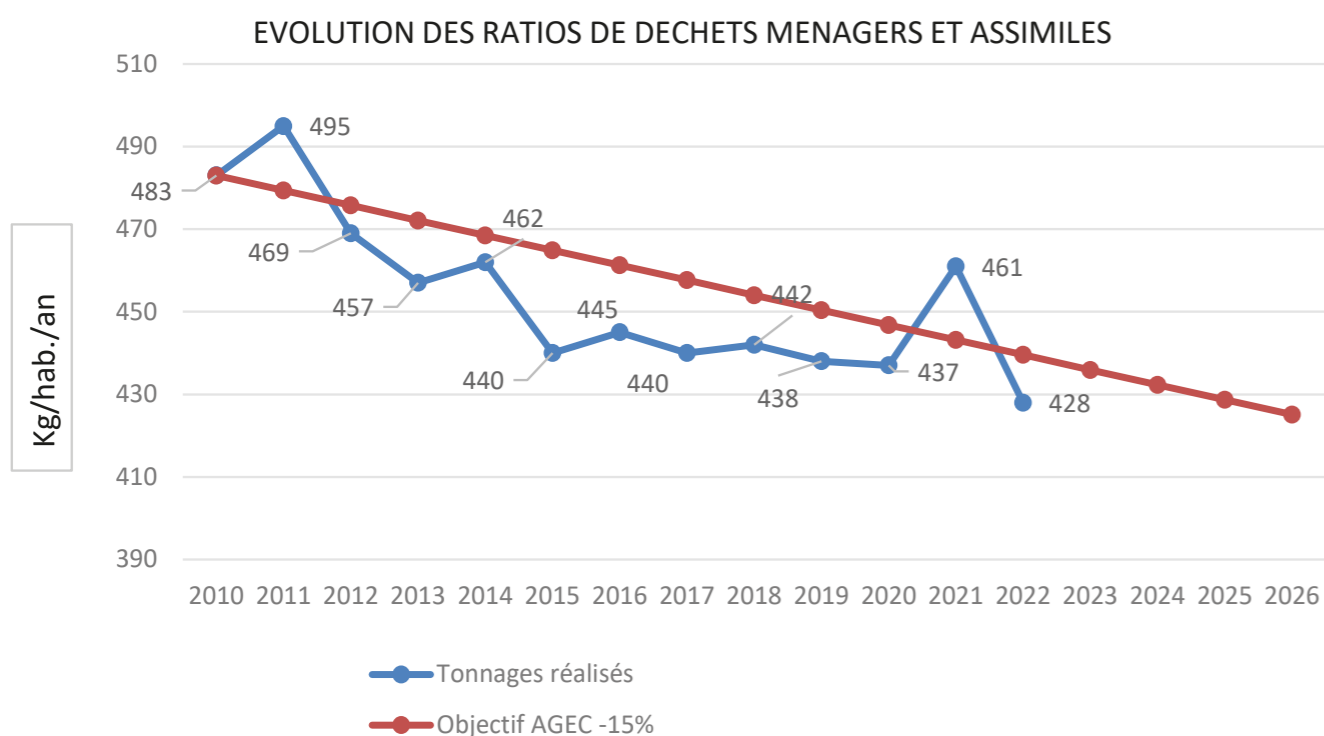
## INDICATEURS DU PLPDMA

2010 : 483 kg/hab/an

2022 : 428 kg/hab/an soit -11,4% (-55 kg/hab/an)

Objectif 2026 (-15% loi AGECE) : 425 kg/hab/an soit - 58 kg/hab/an

### -20 079 tonnes de DMA entre 2010 et 2030



## SUIVI DES TONNAGES 2022

Le tonnage des DMA est passé de 142 176 tonnes en 2021 à 132 995 tonnes en 2022 soit une diminution de plus de 6 %.

Les raisons principales et identifiées de cette baisse de tonnage sont :

- La sortie de l'année 2021 encore marquée par le COVID qui a encouragé les habitants à faire des travaux et du tri augmentant de façon très importante les quantités de déchets produites par habitant. Retour pour 2022 à une situation « normale ».
- Les actions de prévention des déchets (sensibilisation, animation, ateliers...)
- Une météorologie à tendance sèche (moins de végétaux et moins d'humidité dans les déchets collectés)
- Le contexte économique (baisse du revenu disponible brut).

**Total DMA 2022 :  
428 kg/hab/an**

	Quantités collectées en tonnes		
	SIETREM		Taux d'évolution
	2021	2022	
Emballages-	10 447	10 159	-2,80%
Verre	6 200	5 891	-5,00%
Total CS	16 647	16 050	-3,90%
OMR	89 668	85 024	-5,20%
Total OMA	106 315	101 074	-4,93%
DV en PAP	2 501	2 359	-5,70%
OE en PAP	8 506	6 786	-20,20%
Déchetterie	21 661	19 043	-12,10%
<b>TOTAL DMA</b>	<b>142 176</b>	<b>132 995</b>	<b>-6,46%</b>

# 3. DÉTAIL DES AXES

## PRÉSENTATION

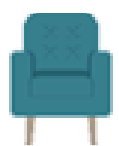
Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets, le SIETREM a retenu 7 axes stratégiques du programme d'actions :



1. Lutter contre le gaspillage alimentaire.



2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux.



3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon.



4. Encourager la consommation durable.



5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets.



6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés.



7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets.

Retrouvez l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA sur <https://www.sietrem.fr/Prevention-des-dechets/notre-programme-local-de-prevention.html>



## AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de déchets alimentaires des ordures ménagères.

### BILAN 2022

- Très peu de retour concernant les pesées réalisées par les prestataires de restauration.
- Accompagnement pour la mise en oeuvre de projets autour du gaspillage alimentaire : 3 établissements.

Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015 notamment en restauration collective.



Axe 1	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 1	Animation spécifique de sensibilisation au Gaspillage Alimentaire (GA)		
	- Nombre d'ateliers de démonstration	12	15
	- Nombre de participants :		
	Adultes	505	600
	Enfants	184	200
Fiche 2	Sensibilisation au gaspillage alimentaire		
	Nombre d'ateliers	26	40
	Nombre de personnes initiées au G.A. :		
	Adultes	215	250
	Enfants	3622	4 000

## OBJECTIFS 2023

- Sensibiliser le personnel de restauration scolaire.
- Accompagnement pour mettre en oeuvre des actions.





## AXE 2 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET RÉDUIRE LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX

Réduire la quantité de déchets alimentaires des ordures ménagères.

Réduire la quantité de déchets verts dans les ordures ménagères, à la collecte en porte à porte et en déchetterie.

### BILAN 2022



- Reprise des initiations au compostage en présentiel.
- Baisse du nombre des installations en pied d'immeuble mais augmentation des sites de quartier.
- Poursuite des installations dans les écoles mais difficultés de mise en œuvre et d'approvisionnement en matière sèche.
- 1<sup>ère</sup> soirée des référents : 40 personnes étaient présentes.
- Un atelier de broyage réalisé en déchetterie.
- Une demi-journée de distribution de compost.



1<sup>er</sup> janvier 2024 :  
Généralisation du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux).

### CHIFFRES CLÉS 2022



- 2 installations en pied d'immeuble.
- 5 installations de quartier.
- 18 installations en établissement scolaire.
- 1 208 composteurs vendus.

### OBJECTIFS 2023

- Expérimentation du tri à la source des biodéchets.
- Élaboration d'un guide pratique du jardinage au naturel et zéro déchet.
- Acquisition d'un logiciel de gestion des sites de compostage.
- Déploiement des sites de compostage partagé sur les communes.



Axe 2	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 4	Installation de site de compostage :		
	- Nombre en pied d'immeuble	2	10
	- Nombre de quartier	5	5
	Nombre de nouveaux participants :		
	- en pied d'immeuble	12	100
	- de quartier	22	40
	Nombre de foyers équipés en pied d'immeuble	87	500
	Nombre de référents formés	24	25
	<b>Tonnage des déchets détournés</b>	<b>5,14</b>	<b>6</b>
Fiche 5	Nombre de sites installés en école	18	8
	Nombre d'enfants initiés	532	230
	Nombre de site installé en maison de retraite	-	1
Fiche 6	Nombre de stand tenu lors d'évènement	18	15
	Nombres de personne sensibilisée sur les stands de compostage	583	600
	Nombre de session d'initiation	29	40
	Nombre de personnes initiées	951	1 000
	Nombre de composteurs distribués	1 208	1 500
	Nombre de nouveaux foyers équipés	795	1 000
	<b>Tonnage des déchets détournés</b>	<b>182,3</b>	<b>200</b>
Fiche 7	Nombre d'ateliers de jardinage alternatif	121	120
	Nombre de personnes sensibilisées	882	800
	Elaboration d'un guide	-	x
	<b>Tonnage des déchets verts des déchetteries</b>	<b>4 410</b>	<b>4 000</b>
	<b>Tonnage des déchets verts de porte à porte</b>	<b>2 359</b>	<b>2 000</b>



## AXE 3 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS DESTINÉS À L'ABANDON

Réduire la mise en décharge ou l'incinération des objets en leur donnant une seconde vie.

Détourner les flux d'objets réutilisables apportés en déchetterie en leur donnant une seconde vie.

### BILAN 2022

- Utilisation timide de la plate-forme de réemploi.
- Augmentation des dons et redons.
- Accroissement important du nombre de visiteurs lors des recycle-ries éphémères organisées.
- Réduction constante du nombre de bornes à vêtements.



- Obligation d'accorder l'accès aux déchetteries aux acteurs de l'ESS comme lieu de récupération des objets en bon état.
- Obligation de prévoir dans les déchetteries un lieu de dépôt pour ce type d'objets.

## CHIFFRES CLÉS 2022



- 5 691 visiteurs durant les 88 recycleries éphémères organisées.
- 4 533 objets réparés lors de 444 ateliers de réparation.
- 84 boîtes à livres.
- 81 bornes à vêtements (207 recommandées par Refashion).

## OBJECTIFS 2023

- Renforcer la communication sur la plate-forme de réemploi.
- Accompagner les structures communales de réemploi.
- Rédiger un appel à projet afin d'établir de nouvelles conventions avec des acteurs du réemploi pour la récupération d'objets en déchetterie.

Axe 3	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 8	Utilisation de la plate-forme de réemploi :		
	- Nombre de dépôt de don	139	200
	- Nombre de don récupéré	53	100
	Tonnage des encombrants de déchetterie et du porte à porte	6 786	6 400
	Tonnage du mobilier déposé en déchetteries	2 210	2 000
	Tonnage des DEEE déposés en déchetterie	445	380
	Tonnage des textiles déposés en PAV	704	800

Fiche 9	Nombre de structure de réemploi ouverte	-	1
	Nombre de recyclerie éphémère organisée	88	100
	Nombre de visiteurs	5 691	6 000
	Nombre de participants aux ateliers (zéro déchet et réparation)	160	200
	<b>Poids des déchets détournés tous flux confondus en kg</b>	<b>802</b>	<b>1 000</b>
	<b>Tonnage des textiles détournés</b>	<b>1,63</b>	<b>2</b>
	<b>Tonnage de vêtements enfants, puériculture</b>	<b>1,06</b>	<b>1</b>
Fiche 10	Nombre de vélos récupérés en déchetterie par les associations	116	130
	<b>Tonnage de déchets détournés</b>	<b>2,32</b>	<b>2,5</b>
Fiche 12	Nombre d'ateliers de réparation réalisés	444	500
	Nombre d'objets réparés	4 533	5 000
	Nombre de boîtes à livres	84	85
	<b>Tonnage de ferraille détournée</b>	<b>7,26</b>	<b>8</b>
	<b>Tonnage de baskets détournées</b>	<b>2</b>	<b>2,2</b>
Fiche 13	Nombre de bornes d'apport volontaire de textiles d'habillement, linge de maison, chaussures	81	81
	<b>Tonnage de TLC détourné</b>	<b>730</b>	<b>740</b>



## AXE 4 : ENCOURAGER LA CONSOMMATION DURABLE

Réduire les quantités de déchets produits lors des évènements.


Réduire les quantités d'imprimés non sollicités (INS).

Réduire l'utilisation et améliorer la récupération des Déchets Dangereux des Ménages (DDM).

Promouvoir des achats moins générateurs de déchets.

### BILAN 2022

- Développement des ateliers de fabrication de produits zéro déchet
- Quantité de Déchets Dangereux Diffus (DDD) et des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sensiblement identique qu'en 2021
- Création d'un repair café.

- 
- Atteindre le zéro plastique à usage unique d'ici 2040.
  - Interdiction de l'élimination des produits alimentaires invendus.
  - Contravention de catégorie 5 pour non-respect du stop pub.

### CHIFFRES CLÉS 2022

- Taux d'équipement de stop pub de 21,1% (vu en porte à porte).

- 260 participants lors de 29 ateliers de fabrication de produits ménagers.
- 386 participants aux 26 ateliers de fabrication de zéro déchet.
- 3 118 enfants sensibilisés aux achats responsables.

## OBJECTIFS 2023

- Augmenter le nombre d'animations zéro déchet.

Axe 4	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 15	Gobelets réutilisables prêtés	30	150
Fiche 16	Taux d'équipement des stop pub vu en porte	21,10%	23%
	<b>Tonnage de papier évité</b>	<b>815,84</b>	820
Fiche 17-18-19	Nombre d'ateliers fabrication de produits ménagers	29	35
	Nombre de participants	260	300
Fiche 18-19	Nombre d'atelier de fabrication de produits d'hygiène et cosmétique	5	10
	Nombre de participants	120	150
	Nombre d'atelier zéro déchet généraliste	3	6
	Nombre de participants	157	180
	Nombre d'atelier tawashi (éponge)	9	10
	Nombre de participants	103	110
	Nombre d'atelier furoshiki (emballage tissu)	8	12
	Nombre de participants	79	90



## AXE 5 : MOBILISER LES ENTREPRISES DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR RÉDUIRE LEURS DÉCHETS



- Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur), produits textiles, d'hygiène, mobilier, etc...
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces).
- Permettre la vente des médicaments à l'unité.



## AXE 6 : COMMUNIQUER SUR LA PRÉVENTION ET DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX ACTEURS ENGAGÉS



### BILAN 2022

- Développement des posts sur les réseaux sociaux.
- Partenariat organisationnel pour la SERD.

- Obligation d'apposer le logo TRIMAN sur les emballages et produits recyclables.

## CHIFFRES CLÉS 2022

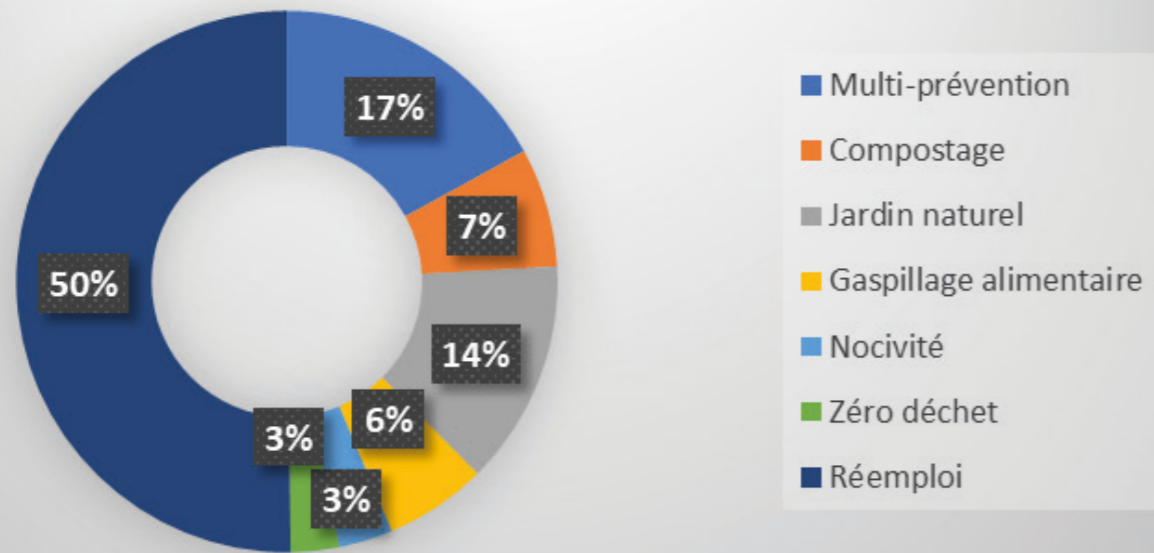
- 3 650 enfants sensibilisés lors des 171 interventions.
- 4581 cahiers de l'éco-citoyen distribués.
- 35 stands tenus.

## OBJECTIFS 2023

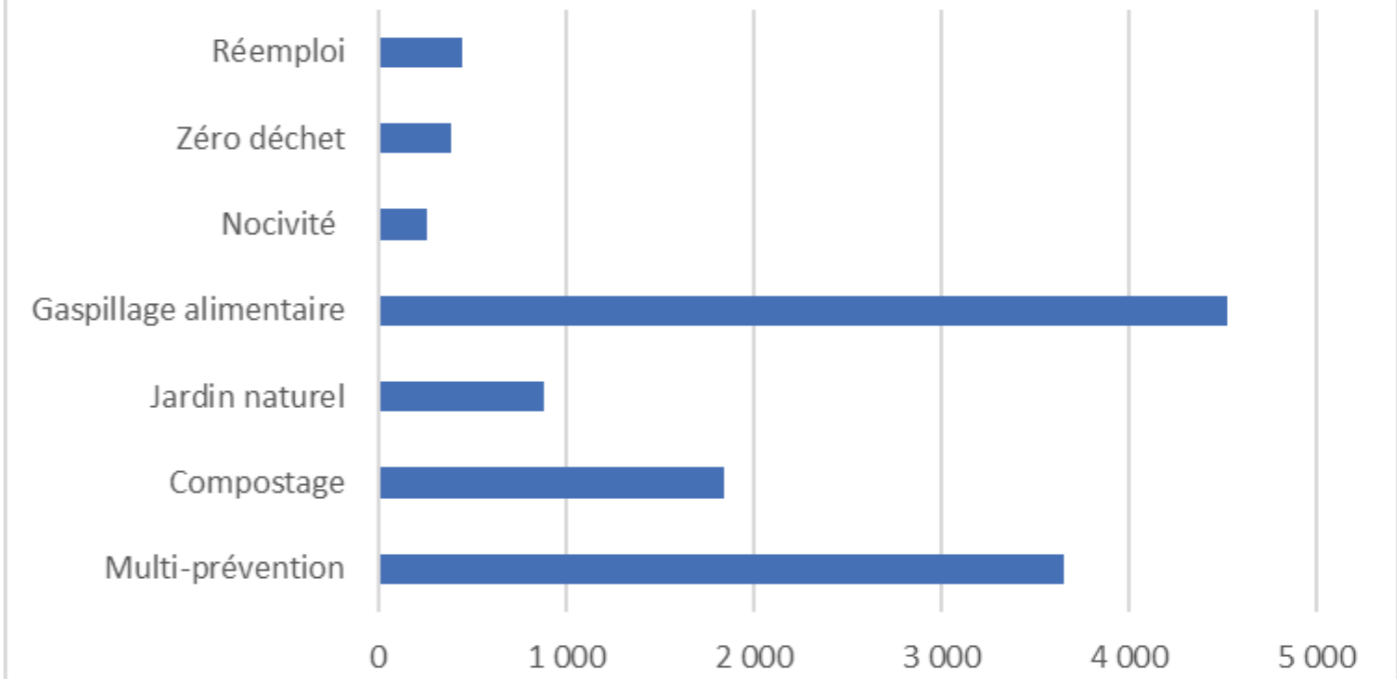
- Trouver des relais pour porter la bonne parole sur les stands.

Axe 6	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 21	Nombre de posts sur les réseaux sociaux :		
	- Facebook	49	55
	- Instagram	16	20
	- LinkedIn	22	25
	Nombre d'intervention en école	171	180
	Nombre d'enfants sensibilisés	3 650	3 700
Fiche 22	Nombre d'intervention en centre de loisirs	17	20
	Nombre d'enfants sensibilisés	428	450
	Nombre de stands tenus	35	40
Fiche 22	Nombre d'évènement multi-cibles	2	5
	Nombre de participants	161	200

## Nombre d'ateliers



## Nombre de participants



## AXE 7 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Réduire les quantités de déchets produits par les collectivités.

### BILAN 2022

- Développement des sensibilisations auprès des agents des collectivités.

### CHIFFRES CLÉS 2022

- 232 agents des collectivités formés à la prévention des déchets et au geste de tri (5 communes).



- Obligation pour les collectivités de prévoir des clauses dans leur cahier des charges d'achat public pour favoriser la réduction des plastiques à usage unique et l'utilisation de biens issus du réemploi ou du recyclage.

- Obligation d'acquérir une proportion de biens issus du réemploi ou du recyclage dans une fourchette de 20% à 100% selon le type de produit.

- Élus et agents des collectivités sont encouragés à suivre des formations sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets.

## OBJECTIFS 2023

- Rédaction d'un livret synthétisant les actions du PLPDMA pour envoi aux 31 communes dans le but de leur présenter toutes les actions de prévention proposées par le SIETREM et leur demander de se positionner en tant que relais d'organisation et/ou en s'impliquant directement.

Axe 7	Action	Réalisé 2022	Objectif 2023
Fiche 23	Nombre de communes sensibilisées	5	5
	Nombres d'agents des collectivités sensibilisés	232	200
Fiche 24	Mise en place d'un groupe de travail pour engager une commande publique intégrant les critères de prévention et d'économie circulaire.	-	X
Fiche 25	Diagnostic des pratiques de la collectivité générant des déchets et organisation d'un groupe de travail pour définir des alternatives.	-	X
Fiche 26	Mise en place d'un groupe de travail pour définir les actions à engager pour réduire la consommation de papier.	-	X

